

Aménagement des abords de l'abbaye



Après
Avant

Programme :

- Aménagement des abords de l'abbaye et mise en lumière
- accès au pavillon Louis XIII depuis le parking Saint-Macé
- rue du Couvent et la place du 8 mai 1945
- cour de l'Abbaye
- ancien jardin de l'abbé
- esplanade

Date de réalisation : 2013

Concepteur(s) :

CAMBIUM 17- Pauline et Florent
DAMESTOY, paysagistes
BOUCAUD Cyril, architecte dplg

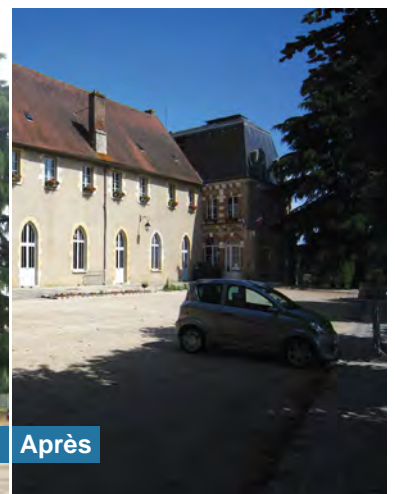
Maître d'ouvrage :

Ville de Ferrières-en-Gâtinais

Photos : CAUE du Loiret



Avant Après



Avant Après

Qualité urbaine/d'insertion

Le parti d'aménagement a consisté à retrouver une certaine lisibilité des espaces tels qu'ils existaient autrefois, ce qui impliquait une réduction de la place de la voiture dans l'enceinte monastique et la modification de l'accès à la mairie, qui se fait actuellement par une façade étroite et peu identifiable, tandis que le pavillon Louis XIII, ouvert sur la ville, sert d'entrée de service.

Qualité(s) d'usage

Côté est, la perspective sur la façade arrière de la mairie (pavillon Louis XIII) depuis le parking Saint-Macé a été mise en valeur par une requalification de l'allée piétonne et la destruction de la salle de classe de l'ancienne école qui obstruait le passage. L'allée piétonne est ainsi directement liée au parking via un généreux escalier digne de la monumentalité de la façade Louis XIII.

La requalification de la rue du Couvent et de la place du 8 mai 1945 facilite la liaison piétonne entre le centre-bourg et le parc de l'ancien étang. La rue a été réaménagée en espace partagé.

La cour de la mairie est aménagée sobrement, en accord avec le lieu patrimonial, favorisant une meilleure connexion des accès piétons à la mairie depuis l'espace public.

Le parc côté ouest redevient une grande esplanade ouverte sur la Cléry. Il s'agit désormais d'un espace multifonctionnel permettant d'accueillir les manifestations occasionnelles comme les Nocturnes de Ferrières. L'allée des tilleuls a été transformée en « terrasse » par la suppression de l'alignement ouest et de sa haie. La différence de niveau a été gérée sous forme de gradines engazonnées permettant de s'asseoir.

Rôle du CAUE (démarche)

Ces aménagements ont été réalisés dans le cadre d'un financement 1% Paysage et Développement lié à la construction de l'autoroute A19. Dans le cadre d'une convention État - Arcour (concessionnaire) - CAUE, l'une des missions principales du CAUE a été de favoriser l'émergence de projets de qualité promouvant les valeurs paysagères des territoires traversés par l'autoroute, en lien avec la charte d'itinéraire de 2007, et de veiller à la cohérence des projets présentés aux demandes de financement. En concertation avec la commune (maître d'ouvrage), le CAUE a aidé à l'élaboration du dossier de candidature pour l'obtention d'un financement d'études globales.



Avant



Après



Avant Après

